



## Café des parents à la maison de l'enfance du Fare Tama Hau.

La maison de l'enfance du Fare Tama Hau à Fare Ute propose régulièrement un café des parents. Il s'agit de permettre aux parents fréquentant le centre d'échanger avec l'invité du jour sur une thématique concernant l'éducation de leurs jeunes enfants. Les discussions se font autour d'un café et de cookies, dans une atmosphère conviviale et décontractée. Cette fois-ci, c'est pour apporter des informations sur la première scolarisation que la maison de l'enfance a invité une conseillère pédagogique de la circonscription de Papeete-Pirae. Cette rencontre s'est faite le jeudi 28 mars 2019 de 9h à 11h30. Une quinzaine de parents ont répondu présents et les échanges ont été très intéressants. Ils ont notamment porté sur les points qui sont repris dans le tableau ci-dessous. Les éléments apportés concernent les écoles de Papeete.

### **La première rentrée à l'école, les démarches d'inscription pour la commune de Papeete. La commune de Papeete a décidé de prendre en charge les inscriptions scolaires dès la rentrée 2019.**

Deux cas de figure :

STP (section des tout petits) → La pré-inscription se fait à l'école. Un entretien avec la directrice permet de compléter des informations telles que le nom, le prénom, l'âge de l'enfant à scolariser, le lieu d'habitation, le nom des parents, leur âge, leur profession...

Une commission technique dans un second temps se réunit. Elle est présidée par la directrice de l'école. Elle est composée de l'enseignant de la STP de l'école, de représentants de la circonscription, de représentants de la commune, de représentants des services sociaux, de représentants de la maison de l'enfance, du médecin scolaire. Chaque dossier de pré-inscription est présenté aux membres qui vont statuer si la pré-inscription peut être validée ou pas. Pour cela, il faut remplir les conditions et notamment que l'enfant soit issu d'un milieu social peu favorisé et loin de la culture scolaire. Et il faut également que ce soit un enfant qui habite dans le secteur. Si la pré-inscription est validée, la directrice appelle les parents pour le signaler.

SP (section des petits) → L'inscription se fait à la mairie de Papeete. Dans un 1<sup>er</sup> temps, les parents doivent s'y rendre pour récupérer un dossier à compléter. Ils peuvent également aller sur le site de la mairie pour récupérer les documents. Une fois que le dossier est complété, la mairie fournit un certificat d'inscription. Ce document ainsi que la fiche de renseignements seront présentés à la directrice de l'école où sera scolarisé l'enfant pour signifier l'inscription. Les parents pourront prendre connaissance des dernières formalités d'inscription à faire (coopérative, assurance...). Il est à noter que les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations.

### **Réunion avant la rentrée scolaire**

Les écoles organisent en amont de la rentrée scolaire des réunions d'information pour les parents. La directrice de l'école donne toutes les informations nécessaires et remet en version papier ou numérique un livret d'accueil qui explique ce qu'est l'école maternelle. Ce livret peut être téléchargé sur le site de la DGEE.

Pour les STP, les parents sont accueillis avec leur enfant dans la classe de STP. Cela permet aux « tout petits » de découvrir l'espace de la classe ainsi que tous les jeux de la classe avant même la rentrée. Ce premier contact est important et permet aux parents de préparer au mieux leur enfant dans la perspective de la rentrée scolaire.

### **Accueil échelonné pour les STP et SP**

Le principe pour ces enfants qui sont scolarisés pour la première fois :

Les enfants viennent à l'école selon un planning qui leur permet de s'habituer tout doucement aux rythmes scolaires. Accompagnés de leur parent, ils arrivent progressivement à se détacher de leur présence pour se concentrer davantage sur l'enseignante et leurs camarades. Les enfants viennent à l'école tous les jours pour ne pas qu'il y ait de rupture mais les temps de présence sont courts au départ puis de plus en plus longs jusqu'à concerner la journée entière avec repas et sieste. L'idée est que l'enfant vive sa première rentrée scolaire le mieux possible et sans traumatisme.

Certains enfants, parce qu'ils rencontrent des problèmes particuliers pourront avoir un accueil personnalisé qui sera proposé par la directrice de l'école en fonction des besoins.

### **Le personnel de l'école**

L'**enseignant** est un fonctionnaire d'état. C'est l'inspecteur de l'éducation nationale qui pilote la circonscription où il enseigne. L'inspecteur s'appuie sur les directeurs d'école pour la mise en œuvre de son pilotage. Il est le supérieur hiérarchique des enseignants de sa circonscription. L'enseignant travaille en collaboration avec ses autres collègues de l'école pour proposer aux élèves un enseignement de qualité. La STP et la SP ne sont pas une garderie ! Les enfants démarrent leur première socialisation mais aussi leurs premiers apprentissages selon un programme défini par l'éducation nationale avec des attendus très précis. Un carnet de suivi où sont notifiés les progrès scolaires des enfants est tenu régulièrement par les enseignants. Ce carnet est proposé aux parents deux fois par an. Il suit l'élève durant toute sa scolarité en maternelle.

La **tatie** est un personnel communal placé sous l'autorité du maire de la commune. C'est la directrice d'école qui organise le service de la tatie à l'école. Concernant la commune de Papeete, une formation à la petite enfance est prévue pour que ce personnel ait une qualification dans le domaine de la petite enfance.

L'enseignant prend en charge l'éducation et l'instruction des enfants. Il n'est pas habilité à changer et nettoyer les enfants qui ne seraient pas encore propres. C'est donc la tatie qui de facto prend en charge la propreté de l'enfant.

### **Le rythme de travail**

#### **Les repas, la sieste, les récréations, les apprentissages**

Il y a des pics d'attention et des pics où les enfants ne sont pas attentifs. Il faut en tenir compte pour l'emploi du temps des petits.

Les « tout petits » ont une vie à part : la récréation ne se fait pas forcément au même moment que pour les autres sections, le lieu de récréation n'est pas forcément le même (structures des grands pas adaptées à l'âge des petits...), la durée des apprentissages est plus réduite que dans les paliers supérieurs...

Les « petits » font la sieste à l'école les journées d'école qui se terminent à 15h30. Pour les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant fasse la sieste, ils peuvent obtenir une décharge pour les récupérer à la pause du midi et les ramener pour les apprentissages de l'après-midi.

Les élèves de section des moyens et section des grands peuvent bénéficier dans certaines écoles d'ateliers occupationnels le midi. Ces ateliers peuvent être pris en charge par l'association des parents d'élèves. Dans d'autres écoles maternelles, il n'y a pas possibilités d'organiser des ateliers le midi, faute d'animateurs. Les élèves sont donc surveillés par le personnel communal.